



VILLE DE
RICHMOND

AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA VILLE DE RICHMOND

Avis est donné qu'il y aura une séance du conseil, le 6 mars 2023 à 18 h 45, à la salle du Conseil de l'hôtel de ville, situé au 745, rue Gouin, à Richmond. Au cours de cette séance, le conseil municipal doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante:

- Permettre la création d'un lot sur la rue Barlow ayant une profondeur minimale de 26,12 mètres alors que l'actuel règlement de lotissement no. 109 exige une profondeur minimale de 30 mètres.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À RICHMOND (QUÉBEC), Ce 15 février 2023.

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier